

Retrait des diplômes obtenus à la session d'examen 2022

Pour Le Brevet, CAP, Bac Professionnel, et BTS

Le lycée Albert LONDRES Bd du 8 mai 1945, 03300 Cusset propose aux élèves diplômés désirant retirer leur diplôme et le livret scolaire correspondant 2 procédures de retrait distinctes, à savoir :

1) *Retrait du diplôme directement sur place*

Bureau de Mme COGNET, selon les horaires suivants :

- Lundi 8h à 11h30 et 13h à 16h45
- Mardi 8h à 11h30 et 13h à 16h45
- Mercredi 8h à 12h00 et 13h à 15h30
- Jeudi 8h à 12h00 et 13h à 15h30
- Vendredi Fermé

Présentez-vous munis de votre carte nationale d'identité (passeport ou titre de séjour) et d'un stylo personnel.

Si toutefois l'élève ne peut pas se déplacer, une autre personne peut récupérer son diplôme munit d'un simple courrier précisant l'examen présenté, les noms, prénoms, date de naissance et classe fréquentée l'année de l'examen, en indiquant que tel personne vient récupérer celui-ci à sa place, avec la photocopie de la carte nationale d'identité et celle de celui qui vient le chercher.

2) *Procédure de demande par courrier :*

- en adressant une demande écrite, précisant l'examen présenté, les noms, prénoms, date de naissance et classe fréquentée l'année de l'examen
- accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour,
- en joignant une enveloppe libellée à vos nom et adresse personnelle format 32 x 23 cm affranchie au tarif en vigueur de 7,92 euros environ pour l'envoi d'un courrier de 250 grammes en recommandé **avec accusé de réception**.

Les diplômes non retirés au 10 septembre 2023 seront archivés au Rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, Division des Examens et Concours, 43 Boulevard François Mitterrand, 63033 Clermont Ferrand cedex 1.